

HONORAIRES DE L'AGENCE

01/09/2025

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Les honoraires sont inclus dans le prix de vente affiché et sont à la charge des Acquéreurs

Vente de Maisons, Immeubles, Appartements :

- 7 % TTC Pour un prix de vente jusqu'à 200 000 €
- 6 % TTC pour un prix de vente entre 200 001 et 400 000 €
- 5 % TTC pour n prix de vente au-delà de 400 001 €

Vente de Terrains :

- 7% TTC du prix de vente

Rapport d'estimation du bien : 250 € TTC

Estimation verbale : offerte

Honoraires minimum : 1 500 €

En cas de délégation de mandat, les honoraires sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

COMMERCES ET ENTREPRISES

Ventes immobilières

(Locaux commerciaux ou professionnels / bureaux / Murs / Hangar)

Ou

Vente de Fonds de commerce, pas de porte, droit au bail :

Prix de vente PV	Honoraires HT % du PV hors droits de mutation
Jusqu'à 50 000 €	Forfait 5000 € HT
De 50 001 à 100 000 €	8% du prix de vente
De 100 001 à 200 000 €	7% du prix de vente
De 200 001 à 300 000 €	6% du prix de vente
Au-delà de 300 001 €	5 % du prix de vente

Locations

Honoraires de base par parties

8 € du m² ou 10 € du m² en zonc tendue

(En sus 50 € de frais d'entremise à la charge exclusive du Bailleur)

